

INVITATION SOIRÉE ÉVÉNEMENT CHEFS D'ENTREPRISE

La généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés
Les contrats «solidaires et responsables»
Quelles conséquences pour votre entreprise ?
Comment bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux ?

CONFÉRENCE DÉBAT

Judi 10 septembre à 19h

au Mas Rières

Passage des Fang – 3^{ème} sortie direction Thuir à Toulouges près Perpignan

Conférence gratuite et ouverte à tous

VIASANTÉ Mutuelle en partenariat avec le groupe d'expertise comptable KPMG France, organise une conférence débat pour les chefs d'entreprise des Pyrénées-Orientales jeudi 10 septembre à 19h. Objectif : les accompagner et les informer sur les nouvelles lois relatives à la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés.

Aujourd'hui, le marché de la santé est bousculé structurellement du fait notamment de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), de la généralisation du tiers-payant, du nouveau contrat responsable, des nouvelles règles concernant les clauses dans le cadre des accords de branche et plus particulièrement de l'Accord National Interprofessionnel (ANI).

L'ANI Santé vient en effet bouleverser le marché puisqu'il implique l'obligation pour les chefs d'entreprise de proposer une complémentaire santé à leurs salariés au 1^{er} janvier 2016 avec un panier minimum de garanties et une prise en charge de 50% minimum. De même, il oblige à un transfert de l'assurance santé individuelle vers des contrats combinant santé collective et surcomplémentaire individuelle. On dénombre 600 000 entreprises françaises non équipées avec 5 millions de salariés et 2,6 millions d'ayants-droit (source Profideo 2014)...

En organisant cette conférence débat, VIASANTÉ Mutuelle et KPMG France souhaitent accompagner les chefs d'entreprise dans cette démarche et les aider à trouver des solutions performantes et adaptées à leur problématique.

RENSEIGNEMENTS PRESSE

Laurence de Boerio - 06 03 10 16 56 – rp@deboerio.net